

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 avril 2017

L'an deux mille seize, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07/04/2017.

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PIREYRE, REYNARD, SOBCZAK, et Mmes ROUSSET, TENNEREL, PEYRON, RAYNAUD, PLOS.

Excusés : MM. PELLETIER et PODEVIN

Mme CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET

1 Comptes administratifs 2016:

Commune : Sous la présidence de Mme ROUSSET Michelle, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2016 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 539 904,64 € - recettes : 602 138,28 €
Résultat comptable : 62 233,64 €

- Investissement : dépenses : 227 333,05 € - recettes : 272 811,28 €
Résultat comptable: 45 478,23 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Assainissement : Sous la présidence de Mme ROUSSET Michelle, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2016 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 50 375,18 € - recettes : 54 331,64 €
Résultat comptable: 3 956,46 €

- Investissement : dépenses : 30 429,43 € - recettes : 30 673,22 €
Résultat comptable: 243,79 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Comptes de gestion 2016 :

Les comptes de gestion 2016 de la Commune et de l'Assainissement dressés par Mlle MUNOZ Receveur Municipal de Billom identiques aux comptes administratifs 2016 présentés sont approuvés à l'unanimité.

2- Affectation des résultats 2016 :

Commune : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Virement à la section d'investissement	€
Résultat au 31-12-2016	
Excédent	102 257,76 €
d'investissement	Déficit
(A) Excédent au 31/12/2016 cumulé	154 396,60 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002	154 396,60 €
(report à nouveau créditeur)	
(B) Déficit au 31/12/2016	
- déficit à reporter	

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : **154 396,60 €** au budget primitif 2017. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Assainissement : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Pour mémoire : Prévisions budgétaires : 023/021		
Virement à la section d'investissement		
Résultat au 31-12-2016 d'investissement	Excédent Déficit	70 690,05 €
(A) Excédent au 31/12/2016 cumulé		5 638,55 €
- Exécution du virement à la section d'investissement - Affectation complémentaire en réserves c/1068		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	c/002	5 638,55 €
(B) Déficit au 31/12/2016 - déficit à reporter		

Le Conseil Municipal décide d'affecter le déficit d'exploitation cumulé, soit : **5 638,55 €** au budget primitif 2017.
Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

3-Vote des 3 taxes locales directes 2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2017.

Pas de majoration des taux par rapport à 2016.

Il propose les taux suivants pour 2017 :

- taxe d'habitation : 12,35 %
- taxe foncière bâti : 15,58 %
- taxe foncière non bâti : 111,37 %

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les nouveaux taux 2017 ont été adoptés par:13 voix pour et 1 voix contre.

4-Contributions et subventions inscrites au B P 2017:

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2017.

Contributions aux organes de regroupement : 102 911,00 €

Subvention de fonctionnement aux associations : 1 220,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

5-Vote du Budget Primitif 2017 :

Commune : Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2017. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 568 582,60 €

Investissement : 373 096,00 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2017.

Assainissement : Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2017.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 50 938,35 €

Celui-ci s'équilibre en investissement tant en recettes qu'en dépenses :

Investissement 100 940,05 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2017.

6- Demande de subvention FEDER : équipement numérique de la 2^{ème} classe à l'école de Montmorin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'obtenir des fonds européens (FEDER) pour ce projet.

Aide financière de 8 000 € (montant de la dépense plafonnée à 20 000 € H.T.).

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention.

7- Questions diverses :

- **Adressage** : M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec La Poste pour numérotter les habitations. La commission de travaux va travailler sur ce dossier. Le résultat sera entériné par le Conseil Municipal. Mise en application fin 2017.

- **Travaux aménagement de traverse de La Martre** : Les travaux sont achevés. Un arrêté du Maire va instaurer une limitation de vitesse à 30 Km/heure.

-

- **Aménagement des abords de la salle polyvalente** : les quatre ateliers qui se sont tenus depuis le mois de janvier ont permis de préciser un plan d'aménagement global de l'espace autour de la salle polyvalente. Ces actions animées par l'association « L'ASSOCIATION » avec la participation des habitants et des enfants de l'école ont permis de définir plus particulièrement quatre espaces à aménager tout en intégrant l'aspect paysager. Le projet autour du terrain de pétanque a été retenu comme lieu de construction. Le 19 avril L'ASSOCIATION vient présenter au Conseil Municipal le projet finalisé. Après débat, l'assemblée devra valider le projet final. Le chantier participatif sera réalisé du 15 au 20 mai. Tous les habitants peuvent venir participer à cette construction qui sera aussi des moments de convivialité accompagnés d'animations en soirée.

- **Toute l'actualité sur ce sujet est disponible sur le site internet de la commune ainsi que sur le blog :**
<https://lecolebuissoniereamontmorin.tumblr.com/>

L'ordre du jour étant épuisé a séance a été levée à 22 heures 45.